

NOUVEAU BAREME DES HONORAIRES DES AGENTS IMMOBILIERS

Décret exécutif n° 09-18 du 20 Janvier 2009

A) TRANSACTION D'ACHAT OU DE VENTE

MONTANT DE LA TRANSACTION REALISEE	MONTANT DES HONORAIRES H.T
Moins de 1 000 000.00 DA	3%
Entre 1 000 000.00 DA et 5 000 000.00 DA	2%
Plus de 5.000.000.00 DA	1%

B) L'ECHANGE EST REMUNERE DE LA MEME MANIERE QUE LA VENTE OU L'ACHAT

C) LOCATION

PROPRIETAIRE DOIT A L'AGENCE	LOCATAIRE DOIT A L'AGENCE
UN MOIS DE LOYER PAR ANNEE DE LOCATION AVEC AUTANT DE MOIS QU'IL Y A D'ANNEES	UN MOIS DE LOYER PAR ANNEE DE LOCATION SANS POUR ANTANT DEPASSER DEUX MOIS DE LOYER

D) FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER :

ACHAT	700.00DA
VENTE	500.00DA
PROSPECTION	500.00DA